



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Bahreïn

Question écrite n° 73614

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les arrestations à répétition de mineurs dans l'Etat de Bahreïn. Certains de ces mineurs auraient même été incarcérés durant une courte période. Ce fait s'ajoute à des centaines d'autres arrestations qui auraient également débouché sur des incarcérations sans inculpation ni jugement. Il lui demande ce qu'il entend faire quant à ces violations des droits fondamentaux de la personne humaine afin que la situation à Bahreïn poursuive sa progression vers le respect des droits de l'homme.

Texte de la réponse

Bahreïn s'est engagé depuis plusieurs années dans la voie de l'ouverture politique. Après avoir succédé à son père le 6 mars 1999, le nouveau souverain, Cheikh Hamad bin Issa al-Khalifa, a pris des mesures très significatives pour consolider l'Etat de droit et mieux garantir le respect des libertés. Il a d'abord libéré l'ensemble des prisonniers politiques, a autorisé les exilés à revenir à Bahreïn, a aboli les lois et la Cour de sûreté de l'Etat et a nommé des femmes et des représentants des minorités au conseil consultatif. Surtout, Cheikh Hamad a fait adopter une charte nationale prévoyant l'élection d'un parlement au suffrage universel et la transformation de l'émirat en une monarchie héréditaire. Ces réformes ont été approuvées par 94,8 % des électeurs, hommes et femmes, au cours d'un référendum organisé les 14 et 15 février 2001. Elles ont été confirmées par le souverain qui, dans un discours prononcé le 15 février 2002, a annoncé la transformation de l'Etat de Bahreïn en royaume, a pris le titre de roi et a programmé la tenue d'élections municipales en mai 2002 puis d'élections législatives en octobre 2002. Une assemblée nationale composée de deux chambres, l'une élue au suffrage universel (chambre basse) et l'autre nommée par le roi (chambre haute), se substituera à l'actuel conseil consultatif. Ce faisant, le roi Hamad répond aux aspirations d'une majorité de la population, qui souhaite être mieux représentée et associée à l'exercice du pouvoir. Dans le cadre des réformes programmées par le roi Hamad, des avancées devront encore être réalisées et confirmées à Bahreïn. Ainsi, en février 2002, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a pris acte d'importants progrès dans le domaine des droits et des libertés mais a déploré le manque d'informations sur des allégations de torture et d'arrestations arbitraires de mineurs. Il est cependant vraisemblable que ces faits, s'ils sont confirmés, ont été isolés. Pour sa part, le gouvernement français n'a récemment relevé aucune action de répression politique et n'a pas eu connaissance de violations caractérisées des droits fondamentaux à Bahreïn. La France considère qu'il convient de ne pas mésestimer l'importance du processus politique engagé à Bahreïn, qui constitue un exemple intéressant dans la région du Golfe. Les autorités de Manama ont en outre apporté la preuve de leur volonté de coopérer avec la communauté internationale, en particulier dans le domaine des droits et des libertés. Au cours de l'année 2001, Bahreïn a notamment reçu une visite d'Amnesty international, dont les conclusions ont été positives, et a été élu à la Commission des droits de l'homme des Nations unies. La France exprime donc sa satisfaction de voir l'Etat de droit renforcé à Bahreïn et encourage les autorités de ce pays à aller de l'avant. Elle joue son rôle à ce sujet, en apportant son expertise dans le domaine juridique et en participant à la fondation d'une faculté de droit à Manama.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73614

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1187

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2303